

Affectation du solde de la taxe d'apprentissage sur SOLTéA,
première période de répartition du 27 mai au 02 août 2024



Taxe d'apprentissage

versez-la à notre établissement !

Verser le solde de la taxe d'apprentissage aux établissements de l'Éducation nationale, c'est soutenir des formations individualisées et un accompagnement personnalisé avec une équipe de professionnels reconnus.

[Affecter le solde de la taxe d'apprentissage
à notre établissement sur SOLTéA](#)



Comment affecter le solde de la taxe d'apprentissage au lycée Blaise Pascal ?

Grâce au moteur de recherche, retrouvez notre établissement ou nos formations **en quelques clics seulement**, avec les critères suivants :

- UAI : 0360043B
- code postal : 36 000

Répartissez ensuite simplement votre solde de taxe d'apprentissage.



Aucun versement au titre du solde de la taxe d'apprentissage ne peut être effectué directement aux établissements par les employeurs : SOLTéA est l'unique moyen de répartition et de reversement du solde de la taxe d'apprentissage aux établissements.